

Conseil Municipal du		30 janvier 2023	à		18h00
N°ordre	29		Titre	Vœu municipal contre la réforme des retraites	
N° identifiant	2023-0058				
Rapporteur(s)	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN Mme Julie FONTAINE et Mme Élodie BONNAFOUS		PJ.		
Date de la convocation	24/01/2023				
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY				
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	43	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>			
Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS Conseiller Municipal</p>			

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Arrivée de M. Jean-Louis FOURCAUD (fin du mandat donné à M. Robert ROCHAUD).</p> <p>Sortie de Mme Chantal NOCQUET.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Sans commission
------------------------------------	-----------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

Le Conseil municipal, réuni ce 30 janvier 2023, jour où le Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023, incluant le recul de l'âge légal de départ à la retraite est présenté à l'Assemblée nationale, apporte par ce vœu sa contribution au débat national.

Considérant que le projet de réforme des retraites présenté par la Première Ministre Élisabeth Borne et sa mise en œuvre sont contraires aux trois piliers qui soutiennent notre politique municipale,

Considérant que le projet de réforme est **socialement injuste** :

- que l'allongement de la durée de cotisation touchera de manière indiscriminée les 13,6 millions de personnes qui exercent des métiers à forte pénibilité, soit 61 % des salarié-es, parmi lesquels seuls 1,9 millions sont couverts par le compte professionnel de prévention, qui ne prend plus en compte l'exposition aux agents chimiques, la manutention manuelle, les postures pénibles, et les vibrations mécaniques depuis 2017,
- que 12% des décès surviennent avant 62 ans chez les hommes, pourcentage qui est doublé chez les hommes les plus pauvres,
- que l'espérance de vie en bonne santé en France est actuellement de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes, et que retarder l'âge de départ à la retraite privera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraite de qualité, niant de fait leur droit au temps libre,
- que l'allongement de cotisation sera plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et que ni les 40 % d'écart de pension perçue entre hommes et femmes, ni les carrières hachées ou les temps partiels occupés à 80 % par les femmes ne sont pris en compte,
- que la justification de la réforme ne prend pas en compte les richesses non marchandes produites par les personnes retraitées, notamment dans le cadre d'engagement associatif, essentiel à la cohésion sociale, et du soutien familial,

Considérant que le projet de réforme est **antidémocratique** :

- que le gouvernement, face à 68 % de la population opposée à cette réforme et à plus d'un million de personnes dans la rue lors de la première journée de mobilisation, a affirmé son refus de renoncer à allonger le temps de cotisation,
- que le gouvernement a menacé d'utiliser l'article 47-1 de la Constitution, écourtant les débats au Parlement, une première au cours de la Vème République,
- que 40 % des maires étant retraités, l'allongement de cotisation aura un impact sur les candidatures à ce poste chronophage, notamment dans les petites communes,

Considérant que le projet de réforme est un **non-sens écologique** :

- que dans la droite ligne de la logique libérale, il maintient la croissance comme seul but, alors même que les limites planétaires déjà dépassées nous imposent de réfléchir à la manière de répartir les richesses, et non d'en produire toujours plus,
- que durcir les conditions d'accès à une retraite digne incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à des systèmes de retraites complémentaires par capitalisation, adossés à des fonds de pension privés qui soutiennent largement des investissements climaticides,

Considérant que cette réforme des retraites aura un **impact important pour la ville de Poitiers**, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes,

- qu'au sein de notre collectivité, comme de toutes les collectivités territoriales, un certain nombre de métiers à forte pénibilité entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoces pour invalidité, ou des absences prolongées,
- que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agent-es malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population,
- que 50% des responsables associatifs sont des personnes retraitées, que le recul de l'âge de départ à

la retraite prive les associations et les villes des « retraités actifs » désireux de s'engager pleinement dans les missions de service public, impactant ainsi l'ensemble des services essentiels rendus par les associations, indispensables à la cohésion sociale de notre ville,

Considérant enfin que :

- le Gouvernement ne tient pas compte du caractère incertain des projections du Comité d'orientation des retraites, mis en avant par son propre Président,
- le Gouvernement compte sur cette réforme pour imposer une austérité à l'État, et donc une dégradation du service public, en baissant drastiquement le budget alloué au versement des pensions des fonctionnaires retraité-es et en ne remplaçant pas les absences pour maladie ou invalidité,

Le Conseil municipal de la ville de Poitiers demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites, de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne, apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet, et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la résistance.

POUR	38		La Maire,
CONTRE	1	Mme Sylvie SAP.	Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	12	Mme Béatrice BEJANIN, M. François BLANCHARD, M. Aurélien BOURDIER, M. Anthony BROTTIER, Mme Isabelle CHÉDANEAU, M. Bouziane FOURKA, Mme Carine GILLES, Mme Monique HERNANDEZ, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET, Mme Lucile VALLET.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Chantal NOCQUET.	Vincent GATEL



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-171801-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	9.4	Voeux et motions	